



06 12 / 13

9 OCT 2013

DECISION

Le Directeur de la Caisse Marocaine
des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012), relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Etablissements Publics ;
- Vu la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2013 ;

D.E.C.I.D.E

Article 1:

La Caisse Marocaine des Retraites organise le recrutement :

- **d'un ingénieur développement et intégration.**

Article 2 :

- ✓ Peuvent déposer leurs dossiers, les candidats répondant aux profils détaillés au niveau du tableau joint en annexe à cette décision ;
- ✓ Peuvent postuler, les candidats âgés de 45 ans au plus ;
- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués. Ils recevront une convocation par lettre recommandée à leurs adresses postales qu'ils ont renseignées sur le CV et par e-mail.

Article 3 :

- ✓ Le dossier de candidature devra être adressé par e-mail à l'adresse recrut_Developpement@cmr.gov.ma et doit comporter les documents suivants :

- Demande ;
- Curriculum vitae ;
- Photocopie de la CIN ;
- Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu(s) ;
- Copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes d'ingénieurs non délivrés par des établissements universitaires marocains ;
- Justificatifs d'expérience.

- ✓ La date limite de dépôt de candidatures est **le mercredi 23 octobre 2013 avant minuit**. Toute candidature envoyée via un autre canal ne sera pas prise en compte.
- ✓ Les listes des candidats retenus pour passer les épreuves écrites et orales seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.
- ✓ Les tests seront organisés selon les dates fixées (voir tableau joint en annexe) au siège de la CMR : Avenue El Arar, Hay Ryad, Rabat.

Article 4 :

- ✓ Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon les modalités ci-après :

Epreuve écrite :

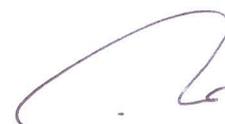
Sujet	Note	Durée
L'épreuve écrite sera en langue française et sera liée au poste à pourvoir	/20	3 heures

NB : Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'écrit seront invités, par lettre recommandée et par email, à passer l'épreuve orale. La liste des admis sera publiée sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Epreuve orale :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve orale sera sous forme d'entretien avec les membres de la commission désignés par le Directeur de la CMR et portera sur 4 domaines :		20 mn
• Connaissances sur le poste à pourvoir : ses missions, ses activités principales, compétences requises et indicateurs de performance ;	/6	
• Compétences techniques	/6	
• Connaissances en management et aptitudes relationnelles ;	/4	
• Connaissances générales.	/4	
Total	/20	

NB : Il est à signaler qu'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale sera éliminatoire.



- ✓ A la fin des épreuves orales, la commission délibérera en attribuant à chaque candidat une note moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrite et orale et procédera ainsi à leur classement par ordre de mérite. Un procès verbal sera dressé par les membres de la commission à cet effet.
- ✓ Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à 12/20 seront classés par ordre de mérite.
- ✓ L'annonce des résultats ainsi que la liste d'attente seront publiées sur les sites internet www.cmr.gov.ma et www.emploi-public.ma.

Le candidat retenu recevra une lettre d'admission en recommandé l'invitant à prendre attache avec les services concernés de la Caisse Marocaine des Retraites dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans la lettre.

Dépassé le délai fixé et sauf arguments valables, tout candidat admis qui ne se met pas à la disposition de la Caisse sera considéré comme ayant renoncé au poste et sera informé de cette décision.

Dans ce cas, la Caisse procédera à la convocation du candidat classé par ordre de mérite sur la liste d'attente qui reste valable tout au long de l'année budgétaire.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOUH EL ABDALLAOUI

Nombre	Poste	Profil demandé	Dates du concours
1	Ingénieur Développement et Intégration	<p>Formation : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en systèmes d'information délivré par un établissement public marocain ou validé par une attestation d'équivalence délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur.</p> <p>Expérience : Une expérience au minimum de 3 ans</p> <p>Parcours : Avoir participé à des projets de développement et d'intégration sous Oracle et J2EE</p>	<p>L'épreuve écrite sera organisée</p> <p>le Vendredi 8 novembre 2013</p> <p>L'épreuve orale sera organisée courant la semaine du 11 novembre 2013</p>

Description du poste	
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> • Conception, modélisation et développement des applications; • Paramétrage et intégration des différents composants de solutions applicatives ; • Contribution à la définition d'une stratégie de tests : spécifications, planification, réalisation et bilan ; • Vérification de la compatibilité entre les différents éléments à intégrer sur la plateforme d'intégration ; • Contribution à la rédaction des documents techniques ; • Suivi de la maintenance des applications.
Compétences requises	<p>Compétences confirmées dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système d'exploitation Unix-Windows ; • Modélisation : Merise et UML ; • Niveau de maîtrise dans les outils de développements Oracle ; • Plateforme de développement : J2EE ; • Base de données (Oracle, SQL server).